

## Mode de fonctionnement pour l'exécution des tâches.

*La documentation qui suit contient de l'information sur les sujets suivants:*

- *Déroulement*
- *Convention*
- *Formation*

## Déroulement

- *La personne-ressource a son propre logement. Les résidentes ont chacune leur chambre. Les espaces communs, cuisine, salle à diner, salon, salle de bain, salle d'activité sont les autres pièces de la résidence.*
- *L'accompagnement se fait principalement dans les espaces communs de la résidence.*
- *La personne substitut fournit aussi des services dans les espaces communs.*
- *Une aire de repos pour la personne substitut fait aussi partie de la résidence.*

### En résumé :

*L'aménagement de l'édifice est tel que les activités de la personne-ressource avec les résidentes se font dans les espaces communs.*

---

## Convention

- *Connaissant les installations, la clientèle visée, la philosophie et le mode de fonctionnement de Résidences Pygmalion, le CISSS-AT détermine les résidentes et les personnes-ressources susceptibles de rencontrer les exigences de Résidences Pygmalion. Suite à un processus consultatif auprès des parents et/ou autres personnes significatives, le CISSS-AT et Résidences Pygmalion d'un commun accord font le choix.*
- *Une période d'adaptation graduelle dans la résidence est prévue pour permettre à la personne-ressource et aux résidentes de se familiariser avec leur nouvelle situation.*
- *Pour assurer une assistance convenable aux résidentes, la personne-ressource est une femme.*
- *Des périodes de ressourcement sont offertes à la personne-ressource. Des personnes substitués assurent les périodes de répit ou de gardiennage selon le besoin.*
- *La personne-ressource ou ses substitués agissent davantage comme un membre d'une famille plutôt que d'un membre du personnel.*

### En résumé :

*Les espaces communs sont considérés comme ceux des résidentes et non ceux de la personne-ressource.*



# Résidences Pygmalion

---

## Formation

- **Toutes les intervenantes sont renseignées sur la dynamique, les maladies, les handicaps et les particularités de chacun des résidentes.**
- **La formation est dispensée par du personnel compétent en fonction de la tâche à remplir (par le personnel en place, par les centres locaux de services communautaires (CLSC), par le CISSS-AT et autres organismes).**